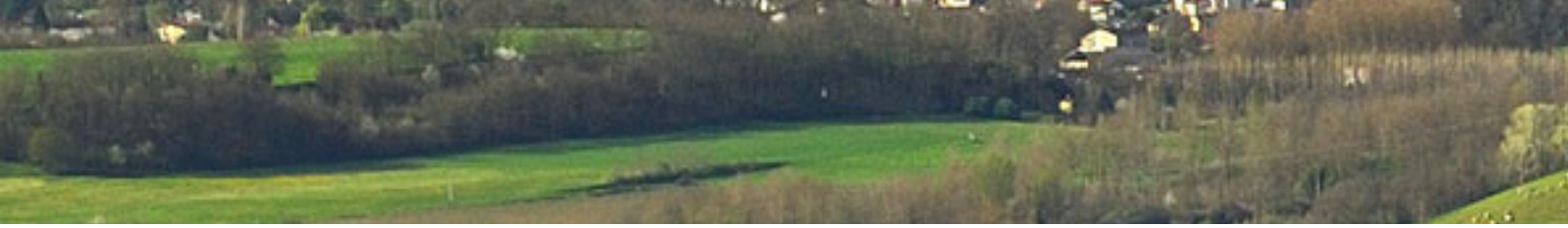

Rentrée sportive

Saison 2024-2025

Cette année, vous avez choisi de bouger pour la rentrée avec de bonnes résolutions. Nous allons retrouver avec plaisir notre éducatrice (ou la découvrir) ainsi que nous tous pour une année marquée sous le signe de la santé et du bien-être.

Vous venez à la G.V. Mauréville pour éviter la sédentarité, les pièges au niveau de la santé cardiaque, de la pression artérielle, des risques d'accidents cardio-vasculaires, et avoir une vie sociale épanouie.

Voici quelques informations à la pratique de l'activité de gymnastique pour la nouvelle saison sportive 2024/2025.

Vous allez, au travers des différentes activités physiques proposées, trouver une bonne hygiène de vie, source d'équilibre du corps et de l'esprit avec la pratique de la gym volontaire, avec une intensité modérée mais régulière, pour qu'elle ait des effets sur l'amélioration de la santé.

Vous allez avoir une éducatrice, Babeth PAYRASTRE, diplômée d'état d'un brevet d'éducateur sportif et forte de plus de 30 ans d'expérience qui vous reçoit à la salle des fêtes de Mauréville les :

LUNDI de 20h30 à 21h45 et/ou JEUDI de 20h00 à 21h15 - A partir du lundi 9 septembre 2024 (2 premiers cours gratuits)

Si vous souhaitez vous inscrire, il faut retourner le dossier d'inscription qui comprend :

- la fiche de renseignements dûment remplie,
- une photo d'identité récente pour les nouveaux adhérents,
- l'attestation de santé ou un certificat médical
- la cotisation annuelle de 120 € :

- - possibilité de payer en 2 X 60 € ou 3 X 40 € avec comme dates d'encaissement les 10 octobre 2024, 10 novembre 2024 et 10 décembre 2024. Le/les chèques doivent être mis à l'ordre de la GV DE MAUREVILLE et à la date du jour.
  - possibilité de payer par chèque-vacances ou coupon-sport en ajoutant 5€ sur la cotisation annuelle pour le recouvrement des frais d'encaissement, soit 125€

Votre licence fédérale vous sera envoyée directement par la fédération à l'adresse mail que vous aurez indiquée dans la fiche de renseignements, accompagnée d'un reçu fiscal. Cette

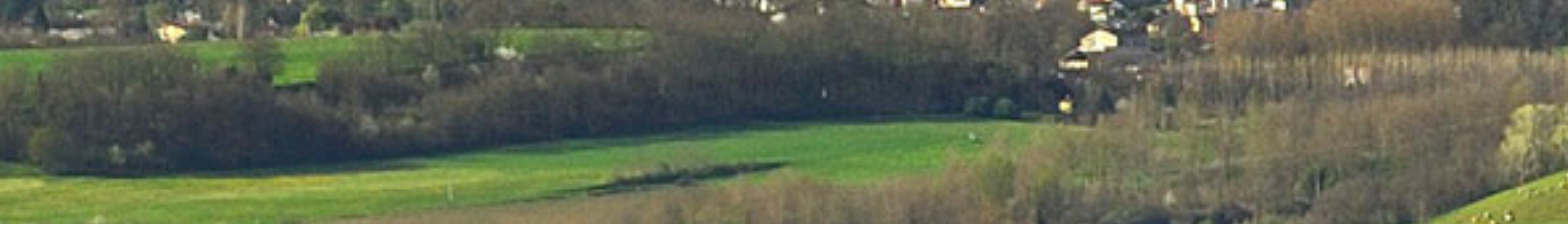

réduction d’impôt au titre de l'année 2024 concernera toutes les licences validées avant le 31 décembre 2024.

A partir du 3ème cours de gym, vous devez absolument remettre votre dossier complet à la secrétaire ou à défaut à l'animatrice afin que l’accès au cours ne vous soit pas refusé car PAS assuré.

La cotisation de 120 € inclut : 28,50 € versés au CODEP (affiliation, licence, assurance, SACEM, etc.…) et 91,50 € pour le fonctionnement de la section. Si vous êtes déjà licencié GV dans un autre club, vous ne devrez verser que la somme de 91,50 € puisque votre licence est valable dans toutes les sections GV.